

COMMUNE D'ORLÉANS  
AVIS AU PUBLIC

---

CREATION D'UNE ZAC SUR LE SITE DU VAL OUEST:  
MODALITES DE MISE A DISPOSITION  
DE L'ETUDE ENVIRONNEMENTALE

La participation du public s'inscrit dans le cadre de la création d'une ZAC sur le site du Val Ouest qui consiste en l'aménagement d'un quartier résidentiel d'environ 560 logements au sud d'Orléans, sur une durée de 15 ans.

Conformément aux articles L122-1 et L123-19, les éléments suivants sont mis à disposition du public :

- étude d'impact
- avis de l'autorité environnementale en date du 12 avril 2018
- réponse écrite de la Ville d'Orléans à l'avis de l'autorité environnementale
- bilan de la concertation réalisé et approuvé le 16 janvier 2017

Ces éléments seront mis à disposition du public pour une durée de 30 jours, soit du 17 mai au 18 juin 2018 selon les modalités suivantes :

- Centre municipal, 1 place de l'Etape aux jours et heures habituels (sauf jours fériés): du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, les vendredis de 8h30 à 17h00 et les samedis de 9h00 à 12h00 ;
- En Mairie de proximité Saint Marceau, 57 rue de la Moullière aux jours et heures habituels (sauf jours fériés): Les lundis de 14h00 à 17h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00, les samedis de 9h00 à 12h00 ;
- Ils seront également consultables via le site internet de la mairie : <http://www.orleans-metropole.fr>, pendant la même durée.

Les observations pourront être consignées dans les registres papiers prévus à cet effet dans les lieux cités ci-dessus ou adressés par courrier à l'adresse suivante : Centre municipal, 1, place de l'Etape, 45040 ORLEANS CEDEX, ou via le formulaire dématérialisé sur le site <http://www.orleans.fr/contact.htm>.

La synthèse des observations issues de cette mise à disposition sera mise en ligne sur le site Internet de la ville. A l'issue de cette période, le Conseil Municipal de la commune délibèrera sur la création de la ZAC.